



## **Assemblée Générale du 2 juin 2026 – 18h00**

### **Note de synthèse**

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique particulier, marqué par le renouvellement des exécutifs locaux et régionaux à la suite des élections, ainsi que par une accélération continue des enjeux liés à la transformation numérique des Pouvoirs locaux. Dans ce cadre, iMio a poursuivi et consolidé son rôle d'acteur public de référence en matière de mutualisation numérique au service des Pouvoirs locaux wallons.

Au cours de l'année, iMio a assuré la continuité et le développement de ses activités, en accompagnant ses membres dans la modernisation de leurs services, le renforcement de leur gouvernance numérique et la sécurisation de leurs systèmes d'information. L'intercommunale a notamment intensifié ses actions de sensibilisation et d'accompagnement à destination des nouveaux élus et des administrations locales, contribuant ainsi à la bonne appropriation des enjeux stratégiques liés à la digitalisation, à la cybersécurité et à la protection des données.

L'activité opérationnelle s'est traduite par la poursuite du déploiement et de l'exploitation de solutions mutualisées utilisées quotidiennement par plusieurs dizaines de milliers d'agents locaux. Les projets menés en 2025 ont confirmé la pertinence du modèle de mutualisation porté par iMio, permettant à la fois une montée en qualité des services proposés et une maîtrise durable des coûts pour les Pouvoirs locaux, malgré un élargissement constant du périmètre fonctionnel.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se clôture sur une situation saine et maîtrisée. Les produits d'exploitation, issus exclusivement des services prestés auprès des membres, ont permis de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement. iMio confirme ainsi son autonomie financière, atteinte depuis cinq exercices, et sa capacité à financer ses activités et ses investissements dans un cadre budgétaire équilibré. La structure financière demeure solide, garantissant la continuité des activités et la poursuite des missions de l'intercommunale.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une intensification des échanges institutionnels avec les autorités régionales et les organismes partenaires, dans un contexte de réflexion sur l'évolution de la stratégie digitale wallonne et sur la mise en conformité avec de nouvelles obligations réglementaires, notamment en matière de cybersécurité. À cet égard, iMio a poursuivi son rôle de soutien de terrain et de relais opérationnel auprès des Pouvoirs locaux.

En perspective, iMio entend poursuivre le renforcement de ses services mutualisés, consolider son positionnement institutionnel et continuer à accompagner les Pouvoirs locaux face aux défis technologiques, réglementaires et organisationnels à venir. Forte de son ancrage territorial, de son expertise reconnue et de son modèle public durable, iMio dispose des atouts nécessaires pour contribuer pleinement aux objectifs de modernisation, d'efficacité et de souveraineté numérique poursuivis par la Région wallonne.



Lors de la séance de notre Assemblée Générale, les points suivants seront abordés :

- Accueil : Présentation des missions, produits et services d'iMio (estimation 45')
- Points à l'ordre du jour de l'Assemblée général ordinaire :
  - Présentation du rapport d'activités 2025.
  - Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration.
  - Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
  - Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan.
  - Décharge aux administrateurs.
  - Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
  - Notification - Délégations du Conseil d'administration.
  - Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs.

L'Assemblée générale se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur).

**Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur le site internet à l'adresse <https://www.deliberations.be/imio/> .**

## 1 Présentation des missions, produits et services d'iMio.

### *(hors ordre du jour de l'Assemblée Générale)*

iMio est votre intercommunale dédiée à la mutualisation de solutions informatiques au service des pouvoirs locaux. Sa mission est d'accompagner les communes, CPAS et autres institutions publiques wallonnes dans leur transition numérique, en leur proposant des outils adaptés, accessibles et conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Comme c'est désormais la tradition, nous profiterons de l'occasion offerte par votre présence à notre Assemblée générale pour vous présenter certaines nouveautés, les évolutions de nos solutions ainsi que les orientations stratégiques d'iMio. Ce moment sera également l'occasion d'aborder les enjeux numériques auxquels les pouvoirs locaux sont aujourd'hui confrontés et la manière dont iMio entend les accompagner dans ces transformations.

Vos questions, attentes et suggestions sont précieuses. Nous vous invitons donc à profiter de ce temps d'échange pour dialoguer avec nous et contribuer ensemble à l'évolution des solutions numériques au service des pouvoirs locaux.



## 2 Présentation du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2025.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux dispositions du Code des sociétés et associations, le Conseil d'Administration a établi son rapport de gestion et d'activité. Il est parcouru en séance.

La présentation des comptes sera faite en séance en présence de notre réviseur.

IMIO SC	2025	2024
Chiffre d'affaires	7 771 293,60	7 456 975,97
	4,22%	
Productions immobilisées	478 506,02	183 744,23
Subsides	0,00	281 017,13
Subside fonctionnement	0,00	0,00
Subside projets	0,00	281 017,13
Autres produits et récupération de frais	79 271,44	79 047,27
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 329 071,06</b>	<b>8 000 784,60</b>
	4,10%	
Approvisionnements et TVA intracom	-1 079 009,10	-1 359 766,08
Services et biens divers	-1 562 019,49	-1 500 389,37
Batiment	-100 143,58	-76 470,14
Véhicules	-461 073,18	-404 684,51
Administration / Divers	-121 823,51	-166 634,50
Téléphonie et internet	-45 596,91	-41 088,76
Assurances	-34 157,50	-32 619,78
Honoraires	-620 813,43	-615 648,00
Marcom	-124 746,75	-105 190,42
Dons et libéralité	-6 800,00	-4 320,12
Administrateurs	-46 864,63	-53 733,14
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 641 028,59</b>	<b>-2 860 155,45</b>
	-7,66%	
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>5 688 042,47</b>	<b>5 140 629,15</b>
	10,65%	
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>-5 024 588,35</b>	<b>-4 397 059,93</b>
	14,27%	
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>663 454,12</b>	<b>743 569,22</b>
	-10,77%	
Amortissements	-335 379,00	-302 756,52
Réduction de valeur	32 116,00	-14 116,00
Provisions pour risques et charges	0,00	-75 000,00
Autres charges d'exploitation	-56 478,95	-14 575,57
Exceptionnel	-39 320,96	
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>264 391,21</b>	<b>337 121,13</b>
	-21,57%	
Produits financiers	20 357,01	40 038,62
Charges financières	-14 418,96	-15 886,27
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>270 329,26</b>	<b>361 273,48</b>
	-25,17%	
Impôts sur le résultat	-87 932,57	-123 158,71
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>182 396,69</b>	<b>238 114,77</b>



Le résultat final s'établit à 182 396,69 €.

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants présents des autres membres seront invités à voter.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport de gestion et d'activité 2025</li><li>• Rapport de rémunération 2025</li><li>• Bilan au format BNB comptes 2025</li></ul>

### 3 Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 91 à 107 du Code des Sociétés, le rapport de notre collège des réviseurs est présenté.

Celui-ci établit qu'il n'y a aucune réserve sur les comptes 2025 présentés à l'Assemblée Générale et que ceux-ci donnent une image fidèle de la société :

#### **Opinion sans réserve**

*Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 148 420,72 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 182 396,69 EUR.*

*À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.*

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport des réviseurs aux comptes</li></ul>

### 4 Décharge aux administrateurs

Il sera demandé aux associés de décharger nos administrateurs suivant la présentation faite des comptes et du rapport de gestion.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants présents des autres membres seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant



## 5 Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes

Il sera demandé aux associés de décharger les membres du collège de contrôleurs aux comptes suivant la présentation des comptes et du rapport des réviseurs.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants présents des autres membres seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

## 6 Notification - Délégations du Conseil d'administration.

Conformément à l'article L1523-18 du Code de la démocratie locale, il est communiqué aux associés la décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 relative à ses délégations formelles de compétences.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 relative à sa délégation formelle de compétences</li></ul>

## 7 Règles de rémunération des administrateurs

Ces règles avaient déjà été approuvées lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2025 et restent inchangées.

Néanmoins, suivant la circulaire du 20 octobre 2025 relative à la fixation des rémunérations des membres des organes de gestion des intercommunales et des associations chapitre XII, notre nouveau comité de rémunération a approuvé des recommandations inchangées en matière de rémunération des administrateurs le 18 novembre 2025.

Ces règles ont été présentées au Conseil d'administration du 1er décembre 2025 pour information, et doivent ensuite être proposées à la prochaine Assemblée générale.

Vu les calendriers, il nous était devenu matériellement impossible de resoumettre ce point à l'assemblée générale de décembre 2025 qui avait été convoquée le 30 septembre avant la réception de la circulaire.

Il est demandé aux associés d'approuver les règles de rémunération conformes aux plafonds repris au CDLD avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants présents des autres membres seront invités à voter.
--------	---

## 8 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Pré-PV de l'Assemblée Générale
2. Rapport de gestion 2025 et ses annexes
3. Rapport de rémunération 2025 et ses annexes
4. Bilan au format BNB comptes 2025
5. Rapport des réviseurs aux comptes
6. Règles de rémunérations
7. Rapport de gestion